



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel de surveillance

Question écrite n° 65742

Texte de la question

M Andre Berthol appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les desagreables consequences des accords passes entre son ministere et ceux de l'interieur, de la ville et de la defense, qui devraient permettre a certains appeles d'occuper des postes de surveillants dans les lycees et les colleges. En effet, si ces militaires sont bien accueillis dans les etablissements scolaires, cela tient au fait qu'il y a un manque de maitres d'internat et d'externat, du non pas au manque de candidats, mais a la politique pratiquee par les rectorats. C'est ainsi que de nombreux candidats a ces postes de surveillants n'ont meme pas recu de reponse. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures visant a mettre fin a ces errements particulierement regrettables.

Texte de la réponse

Reponse. - L'operation « appeles du contingent dans les etablissements scolaires » organisee dans le cadre de la politique de la ville, menee en 1992, a fait l'objet d'un bilan qui montre que les appeles sont tres apprecies dans les etablissements et remplissent des taches utiles aupres de l'equipe educative ainsi qu'aupres des eleves. Ils sont des auxiliaires des maitres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE) et leurs activites ne sont nullement en concurrence. Par ailleurs, ces appeles ne sont pas installes sur des emplois, mais ont un statut militaire et sont mis a la disposition des etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) par les prefets. En cela, ils ne prennent pas les emplois des MI-SE. Rappelons que les MI-SE sont au nombre de 45 700 et les appeles sont actuellement 1 200. De plus, le budget 1993 de l'education nationale prevoit la creation de 109 postes de MI-SE. Tant pour effectuer un service national en EPL que pour beneficier d'un poste de MI-SE, les demandes des jeunes sont tres nombreuses et les services rectoraux et les chefs d'etablissement sont amenes a ne retenir que ceux qui paraissent pouvoir le mieux remplir ces taches.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65742

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5706